



Compte rendu du conseil d'administration du 08 février 2024

Accueil des membres du conseil d'administration par Monsieur Courade, Proviseur, à 18h10.

Le quorum est atteint avec 19 personnes présentes en début de séance pour 26 membres en exercice. (cf. liste membres présents jointe en annexe).

Le secrétariat est assuré par M. Legay, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation.

M. le Proviseur présente l'ordre du jour avec introduction d'un point supplémentaire :
III-5) Contrat de vérification des matériels de levage des ateliers.

Puis, M. le Proviseur donne la parole aux représentants des enseignants pour lecture d'une **motion relative à l'état du service infirmier au L.G.T Jean Dupuy de Tarbes**.

M. Thélème, donne lecture de la motion, présentée par les administrateurs représentant les personnels et les usagers, motion adressée aux autorités académiques et régionales (cf. texte motion joint en annexe).

A l'issue de cette lecture, M. le Proviseur prend la parole.

Il est conscient des désagréments engendrés par ce manque de personnel. Il annonce que l'infirmière actuelle a prolongé son emploi à mi-temps jusqu'à la fin du mois de juin. Il est pleinement mobilisé avec la DSDEN pour recruter une deuxième infirmière à mi-temps. C'est une priorité mais la pénurie de personnels de santé ne facilite pas la tâche.

Débute ensuite le traitement de l'ordre du jour.

I) Approbation du compte rendu du C.A du jeudi 7 décembre 2023

Aucune remarque.

Résultat du vote : 19 pour, adopté à l'unanimité.

II) Affaires budgétaires et financières

DBM n°28 à n° 32 : Décisions budgétaires modificatives, pour information.

M. Rauturier, adjoint gestionnaire, prend la parole pour expliquer les différentes opérations effectuées en fin d'exercice. Les décisions budgétaires modificatives n°28 à 32 concernent d'une part des opérations techniques : variation des stocks restauration et ateliers, amortissements, ajustements des ouvertures de crédits pour les bourses et la rémunération de AED, variation des crédits restauration en fonction de la réalité de la

recette. D'autre part, l'intégration au budget de diverses recettes réalisées au cours de l'exercice et l'ouverture d'une subvention de 4 000 € accordée par la Région Occitanie pour cofinancer le projet « lycée à Energie Positive ».

III) Affaires relatives au fonctionnement général

1) Voyage à Paris : Bilan financier, pour vote.

Les dons de « JDP Animations Projets » et de la « Société des Membres de la Légion d'Honneur 65 » et la subvention de la « Commission Interministérielle de Coopération Pédagogique » ont permis de diminuer significativement la participation financière des familles à 314 € au lieu de 343 € prévus initialement au budget du voyage.

Très bon retour des enseignants et des élèves de spécialités HGGSP et HLP sur la qualité de ce voyage.

M. le Proviseur et M. Ferrer, professeur d'Histoire-Géographie, souhaitent le renouveler l'année prochaine.

Résultat du vote : 19 pour, adopté à l'unanimité.

2) Sortie à Bilbao : Projet de sortie facultative à destination des élèves de 1^{ère} et T^{le} STD2A le Jeudi 16 mai 2024, pour vote.

Mme Dousson, membre du CA et enseignante de STD2A, présente cette sortie d'une journée à Bilbao (visites de musées).

Elle est gratuite pour les élèves, principalement financée par l'association Jean Dupuy Animations et Projets (JDPAP).

Résultat du vote : 19 pour, adopté à l'unanimité.

3) Convention entre le M.A.D et le C.F.A : Mise à disposition de matériel (écran interactif salle D101) au profit du lycée par le C.F.A Académique, pour vote.

M. le Proviseur souhaite mettre à disposition des professeurs de lettres, histoire - géographie, langues, une salle vidéo interactive avec un grand écran.

De plus elle pourra être utilisée par les étudiants de B.T.S qui suivent les cours à distance de la formation "IN gé + " .

Cette salle sera disponible début Mars, avec réservation sur l'E.N.T.

Résultat du vote : 19 pour, adopté à l'unanimité.

4) Auto évaluation : Bilan intermédiaire, pour information.

La direction a mis en place trois questionnaires d'auto-évaluation via l'ENT destinés :

- aux parents (17 parents d'enfants scolarisés en 1^{ère} G ont répondu),
- aux élèves (47 élèves de 2nd ; 19 en 1^{ère} G , 14 en 1^{ère} STI , 1 en T^{le} G ont répondu) ,
- aux enseignants (18 ont répondu).

Observations des représentants enseignants : il aurait été souhaitable de relancer les parents, élèves et enseignants pour répondre à ces questionnaires.

Observations des représentants des élèves : il y a eu des "bugs" informatiques et cela a découragé les élèves à répondre. De plus, au vu du faible nombre de participants, il est difficile d'établir des conclusions.

Suite à une question d'un représentant des enseignants, M. le Proviseur indique que cette auto évaluation permettra de réécrire le projet d'établissement et qu'elle précède l'audit qui sera mené par le rectorat au dernier trimestre.

5) Contrat de vérification des matériels de levage des ateliers.

Un contrat de vérification périodique des appareils de levage des ateliers d'une durée de 5 ans avec le bureau de contrôle « Dekra » est proposé au vote..

Résultat du vote : 19 pour, adopté à l'unanimité.

III) Affaires pédagogiques et éducatives

1) TRMD DGH 2024 -2025 : Tableau de répartition des moyens par discipline de la dotation globale horaire 2024-2025, pour vote.

M. le Proviseur donne la parole à M. Lannier, proviseur adjoint. Ce dernier explique sa démarche pour construire le TRMD à partir de la DGH et précise qu'il a été aidé par M. Villa, directeur délégué à la formation professionnelle et technologique.

Il souligne la difficulté posée par les dédoublements en groupes d'ateliers des BTS à faible effectif.

M. le Proviseur ajoute qu'à cette rentrée 2023, cinq classes de BTS ont été fermées dans l'académie pour redéployer essentiellement des moyens à Toulouse où il y a une forte demande. Le rectorat considère que les étudiants peuvent être mobiles sur des formations post-BAC.

A noter l'arrivée probable d'un collègue en B.T.S Electrotechnique sur un poste vacant spécifique national (chaire BTS) de physique appliquée, en remplacement de M. Chelle, muté. M. le Proviseur confirme qu'après échange avec les enseignants lors du conseil pédagogique et du groupe de travail RMD, il demandera, en octobre prochain, la déclassification du second poste « Spé N » de physique appliquée en BTS Electrotechnique, libéré par M. Deramond, en partance pour L'E.N.I.T à la rentrée 2024. Il s'agit ainsi de permettre à l'enseignant de physique appliquée qui a assuré cette année le remplacement de M. Chelle en BTS Electrotechnique de pouvoir se positionner sur ce poste libéré par M. Deramond.

En seconde, le TRMD prévoit 7 classes pour 236 élèves. Elles sont dédoublées en particulier Physique-Chimie et SVT.

En STi2D, M. le Proviseur indique que l'enseignement spécifique "énergie et environnement (EE) devrait rouvrir (12 élèves au moins le choisiraient) et qu'il y a une forte demande pour la classe de première.

Il indique également qu'en filière générale, les E.D.S actuels sont maintenus mais pose la question de l'effectif minimal à considérer à l'avenir pour maintenir un E.D.S : ces heures ne seraient-elles pas mieux utilisées pour des travaux à effectif réduit qui permettraient d'améliorer l'accompagnement des élèves.

Résultat du vote : 19 pour, adopté à l'unanimité.

2) Répartition des I.M.P : Répartition des indemnités pour missions particulières pour l'année scolaire 2024-2025, pour vote.

La D.G.H prévoit 17,5 h d'I.M.P pour l'exercice 2024-2025. Il reste à identifier un référent labo-SVT pour 0,25 h et un référent sexualité pour 0,25 h.

Résultat du vote : 19 pour, adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions, la séance est levée à 20 h 10 .

Secrétaire de séance :

M. Legay



Président de séance :

M. Courade, Proviseur.



ANNEXE : Séance du conseil d'administration du 8 février 2024

MOTION

présentée par les administrateurs représentant les personnels et les usagers du LGT Jean Dupuy de Tarbes,

à destination des autorités académiques (Rectorat de l'académie de Toulouse),

à destination des autorités régionales (Région Occitanie).

Les administrateurs représentant les personnels et les usagers du LGT Jean Dupuy de Tarbes (EPL) souhaitent par cette motion **porter à la connaissance des autorités académiques et régionales** (Rectorat de l'académie de Toulouse et Région Occitanie) **la situation du service infirmier de l'établissement.**

Le site des lycées Jean Dupuy héberge le lycée général et technologique, le lycée professionnel, une unité de formation par alternance (UFA) et un GRETA. Il inclut également un internat qui héberge 182 jeunes garçons et filles.

Le fonctionnement du site induit de fait la présence quotidienne d'environ 1750 personnes, à savoir, les apprenants et enseignants des différentes structures (LGT, LP, UFA et GRETA), les personnels CPE et AED de Vie scolaire, les AESH, les agents régionaux des lycées (ARL) et les personnels administratifs et de laboratoire (ATSS).

Si cet effectif n'est pas exceptionnel, il convient de rappeler en revanche la singularité des nombreux enseignements professionnels industriels qui, pour être prodigués, utilisent des systèmes industriels de production susceptibles de générer des blessures de natures variables, dont la plupart ne nécessitent pas l'intervention d'un SAMU ou d'une unité médicale d'urgence, mais davantage une prise en charge rapide par un service de soins local.

Or, **depuis la rentrée scolaire 2023, le service infirmier de l'établissement est en panne** : l'infirmière contractuelle, recrutée pour remplacer l'infirmière titulaire mutée, est

en situation d'arrêt maladie, ceci pour des périodes renouvelées supérieures à 15 jours. Une infirmière contractuelle a donc été recrutée, pour remplacer l'infirmière contractuelle empêchée. Elle n'intervient cependant au mieux qu'à mi-temps. Dans la semaine du 5 au 9 février 2024, son intervention s'est limitée à une demi-journée le jeudi !

Comment, dans ces conditions, répondre aux besoins légitimes de prise en charge qui émanent des quelques 1540 apprenants accueillis quotidiennement dans l'établissement ?

En l'absence de personnel infirmier, c'est-à-dire la plupart du temps, les élèves nécessitant une prise en charge sont automatiquement redirigés vers la vie scolaire, qui se trouve fréquemment en situation de saturation : par exemple, fermeture de la vie scolaire à l'ensemble des élèves de l'établissement, pour assurer la mise en sécurité d'une élève dans l'attente de l'intervention d'un service mobile d'urgence, prise en charge qui aurait dû être effectuée par le personnel infirmier. Cette surcharge de travail de la Vie scolaire se fait au détriment des missions des CPE du LGT.

Autre exemple : le service infirmier étant fermé et la vie scolaire étant saturée, prise en charge par un enseignant d'une élève en détresses psychologique et physique respiratoire dans le couloir, devant sa salle de classe tout en ayant la responsabilité de la prise en charge simultanée du reste de l'effectif de la classe, dans la classe.

Quid de la responsabilité des personnels non formés, contraints de prendre en charge de telles situations, en cas d'actions ou de gestes non adaptés ?

A ces carences du service infirmier vient s'ajouter l'absence de l'assistante sociale, absente actuellement du 8 janvier au 3 mars, et non remplacée.

Outre les **actions de dépistage et de suivi obligatoires auprès des élèves** prévues à l'article L.541-1 modifié du code de l'éducation, la circulaire ministérielle 2015-119 du 10 novembre 2015 (NOR : MENE1517121C) fixe les **fonctions et missions des personnels infirmiers de l'éducation nationale** affectés en EPLE, parmi lesquelles :

"...

Les attributions de l'infirmier-ière sont d'assurer les soins infirmiers préventifs et curatifs

..."

Elle fixe également les **critères de priorité en termes de dotation des établissements en personnels infirmiers** :

"La présence de l'infirmier-ière est prioritaire dans :

- *les établissements publics du second degré comportant un internat ;*
- *les établissements publics du second degré comportant des sections d'enseignement professionnel ou technologique ;*

..."

Les lycées Jean Dupuy réunissent ces deux critères de priorité.

S'ils n'ignorent pas les difficultés de recrutement des personnels infirmiers qui frappent l'ensemble du domaine couvert par l'Education nationale, **les administrateurs représentant les personnels et les usagers du LGT Jean Dupuy de Tarbes demandent cependant que les critères de priorité d'affectation des personnels infirmiers soient appliqués à leur établissement, conformément aux dispositions réglementaires.**